



COMMUNE DE SAINT-PAOUL

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026 PROCES VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SERRES, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Monique SERRES, Laurent MAIGNOT, Alexandra MARION-ARTH, Benjamin DEMANGEL, Régis FONQUERGNE, Marianne PAVAN, Marc SERNY, Myriam COLLIGNON, Kevin HERRY, Amandine FRATELLINI, Jérôme BAYSSET, Béatrix CAMPAGNARO, Alix GARRABET

Absents excusés : Jean-Luc AGUZOU

Procurations : Jean-Luc AGUZOU a donné procuration à Amandine FRATELLINI

Secrétaire de la séance : Marc SERNY

Non participant : My NILSSON ne peut participer au vote (nationalité suédoise)

Délibération n°2026-36 : Élections sénatoriales du 27 septembre 2026 : désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Il a été mis en place le bureau électoral :

- Présidente : Mme Monique SERRES
- Secrétaire : M. Marc SERNY
- Les 2 conseillers plus âgés : M. FONQUERGNE Régis, M. BAYSSET Jérôme
- Les 2 conseillers plus jeunes : Mme FRATELLINI Amandine, Mme MARION-ARTH Alexandra

Élection des 3 délégués titulaires :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	14
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	12
g. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
SERRES née GUIRAUD Monique	12	douze
MAIGNOT Laurent	12	douze
MARION-ARTH Alexandra	12	douze

Élection des 3 délégués suppléants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	14
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	14
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	12
g. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
FONQUERGNE Régis	12	douze
AGUZOU Jean-Luc	12	douze
DEMANGEL Benjamin	12	douze

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ces désignations qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal portant désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Questions diverses :

Le groupe d'opposition demande un droit de réponse en rapport au conseil municipal du 1^{er} juin 2026 :

« Nous souhaitons apporter ici quelques précisions concernant les exposés relatifs aux deux questions diverses présentées lors du Conseil Municipal du lundi 1^{er} Juin

1. Les contrats des photocopieurs et le suivi des copies réalisées entre octobre 2025 et mars 2026

Je remercie Alexandra pour cette étude approfondie qui a dû lui demander beaucoup de temps et d'énergie dans le cadre du suivi des frais généraux de la commune. Nous espérons d'ailleurs pouvoir disposer prochainement d'une présentation précise des contrats renégociés ainsi que des économies réellement réalisées.

Mme l'Adjointe aurait toutefois sans doute gagné un temps précieux en interrogeant les utilisateurs habituels des services de la mairie, à savoir les associations, ainsi que M. Serge Ourliac, ancien maire de la commune.

En effet, il apparaît que sur cette période :

- M. le Maire a fait imprimer son bilan de mandat, document que chaque St Papoulaïses et St Papoulaï a reçu dans sa boîte aux lettres et qui comportait un nombre conséquent de pages ; ce document est incontournable en fin de mandat et peut être imprimé à la Mairie. Je laisserai à M Herry le soin de vérifier le cadre légal
- L'association Les Mots Dits a édité les textes de sa nouvelle pièce de théâtre pour l'ensemble des participants : acteurs, metteur en scène, régisseur, accessoiristes, etc., le support papier demeurant le plus pratique pour le travail de répétition.
- D'autres importantes associations sollicitent toujours la Mairie sur la période de fin d'année car les manifestations sont nombreuses – Mme le Maire, par ailleurs présidente de l'AEP peut être fière des nombreuses manifestations de son association à ce moment-là.
- Les responsables concernés, surpris que la prise en charge de ces photocopies par la mairie dans le cadre du soutien aux associations puisse être remise en question, se déclarent prêts à attester de ces éléments.

Nous choisissons de ne pas nous attarder sur les insinuations selon lesquelles le matériel de la mairie aurait été utilisé à des fins électorales même si ce fut insultant, humiliant, agressif et surtout gratuit.

Lors d'un précédent conseil, M. Herry évoquait la nécessité d'abandonner la suspicion permanente : nous partageons pleinement ce point de vue.

2. Le projet de groupe scolaire des Fontaines

L'exposé financier présenté par M. Maignot concernant l'ancien projet de groupe scolaire des Fontaines appelle également quelques précisions.

Nous sommes ravis que vous ayez reconnu, après étude du dossier, la qualité de ce projet. Les montants des dépenses et les demandes de subventions présentées étaient exacts.

En revanche, la partie relative aux recettes mérite plusieurs rectifications. Décidément, ce sujet des recettes semble poser quelques difficultés d'interprétation : c'est la deuxième fois ce mois-ci que les recettes du budget sont analysées de manière erronée. Je reste d'ailleurs disponible pour apporter toute aide utile.

Concernant la Région, le tableau présenté par M. Maignot indique que celle-ci n'aurait pas accompagné le projet au motif que « le dossier n'a pas été déposé sur la bonne plateforme ». Barbara, forte de ses vingt-cinq années d'expérience en Mairie, appréciera cette affirmation à sa juste valeur.

Je vous invite à reprendre contact avec notre interlocuteur régional, Maxence Taphanel, qui ne manquera pas de vous rappeler les modalités de dépôt des demandes de subventions auprès de la Région.

Plus préoccupant encore, vous indiquiez lundi que le Département aurait donné son accord pour accompagner le projet de l'école des Fontaines à hauteur de 920 000 euros.

J'ai rencontré Mme Brunel, conseillère départementale, mardi à Ricaud, dans le cadre des réunions de présentation des subventions aux communes.

Quelle ne fut pas la surprise d'Éliane lorsque je l'ai remercié de l'intérêt porté par le Département au projet de l'école des Fontaines. Elle m'a confirmé qu'à aucun moment, le Département ne s'engagera sur le versement de cette somme de 920 000 euros, et pour la seule raison que le projet n'est plus inscrit en 2026 au budget communal de St Papoul.

Dès le lundi matin suivant les élections municipales, M. Baro, vice-président du Département, aux vues du programme de campagne de « St Papoul a des ailes » a mis entre parenthèses les 920 000 euros prévus pour St Papoul.

Comme pour l'État, ces fonds seront forts utiles aux collègues des communes du littoral et des Corbières fortement touchés par des événements climatiques en 2025.

Cette somme ne sera donc versée en aucun cas à la commune de St Papoul et certainement pas pour un autre projet que celui de l'école des Fontaines. Je précise à M. Herry, que là encore, il s'agit simplement du respect du cadre légal.

Nos conseillers départementaux se rendent néanmoins régulièrement et donc très bientôt dans les communes afin d'échanger sur les projets. Nous aurons certainement l'occasion de les rencontrer à nouveau et de clarifier définitivement ce point.

Conclusion :

Au regard de ces deux sujets, j'invite sincèrement l'ensemble des conseillers municipaux, à faire preuve de vigilance quant aux informations diffusées, tant en Conseil municipal que sur les réseaux sociaux.

De par la réaction enthousiaste sur les sujets de M. Serny par exemple, je suppose que chacun autour de cette table se reconnaît dans les propos et les positions exprimés par la municipalité. La diffusion d'informations inexacts peut avoir des conséquences importantes et graves pour chacun d'entre vous.

Ces pratiques nuisent aujourd'hui à l'objectif partagé de travailler ensemble dans l'intérêt de la commune.

L'inexpérience et l'absence de maturité politique ne sauraient tout excuser.

Mais gardez confiance : cette mission exigeante et passionnante qu'est l'engagement local vous permettra bientôt de découvrir des valeurs, des postures visiblement méconnues aujourd'hui mais particulièrement enrichissantes. »

Réponse de Madame le Maire :

L'étude des photocopieurs a porté sur l'ensemble du contrat pour renégociation et non pour la période électorale, les contrats nous ont parus excessif, c'est la raison pour laquelle nous avons fait l'étude et aussi nous avons constaté une forte augmentation des impressions sur la période mentionnée.

Pour le projet école, nous avons étudié le dossier d'école neuve pour ne pas avoir à regretter et passer à côté de ce beau projet, nous nous sommes rendus compte qu'il n'était pas réalisable au vu des subventions non accordées notamment celle de l'état.

En ce qui concerne la subvention départementale, nous savions que celle-ci ne serait pas versée car le projet de rénovation n'est pas du tout le même, qu'il nous faudrait redéposer les demandes en octobre sur ce nouveau projet et nous y travaillons ardemment pour être dans les temps.

Le Maire
Monique SERRES



Le secrétaire de séance
Marc SERNY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.